

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 @Rennes_presse

Mardi 26 décembre 2017

Fêtes de fin d'année

Collecte et broyage des sapins

Les sapins de Noël font l'objet de consignes de tri spécifiques jusqu'au mois de janvier 2018.

En dehors de la collecte des végétaux à domicile et des points de dépôt (enclos) dans les quartiers, les sapins doivent être déposés en déchèterie.

Opération Sapin malin

→ À Rennes

Les sapins de Noël naturels (sans neige artificielle, sans décorations et sans sac) peuvent connaître une seconde vie.

Dans chaque quartier de Rennes, des aires de dépôt sont installées jusqu'au mercredi 17 janvier 2018 (voir carte ci-jointe).

Les sapins déposés dans les enclos seront recyclés en broyat et réutilisés pour alimenter les composteurs collectifs et recouvrir les allées des jardins familiaux de Rennes.

Le **samedi 20 janvier 2018**, l'association Vert le jardin accueillera les habitants sur le **mail François Mitterrand de 14 h à 17 h pour une animation "café-broyage"**. Les habitants pourront apporter leur sapin et récupérer du broyat s'ils le souhaitent (prévoir un sac). Utilisé comme paillage sur les sols, le broyat protège des variations de température, évite la pousse de plantes indésirables et constitue un refuge pour la faune tout en nourrissant la terre.

Dans les quartiers bénéficiant d'une collecte des végétaux à domicile, les sapins peuvent également être déposés devant le logement le jour de la collecte ([plus d'informations sur ce lien](#)).

Les sapins artificiels doivent être déposés dans le bac des ordures ménagères ou en déchetterie.

→ Dans les communes de Rennes Métropole

Du mercredi 3 au samedi 20 janvier, vingt opérations Sapin malin se tiendront dans les communes de Rennes Métropole (voir dates et lieux sur la carte ci-jointe). Les habitants pourront apporter leur sapin pour le faire broyer et récupérer du broyat s'ils le souhaitent.

Pratique

→ [Opération Sapin malin](#)